

Le Conseil de l'Europe salue l'action d'Unia

■ En plein débat belgo-belge, il apporte son soutien à la structure du centre interfédéral.

Bon Dieu, mais c'est bien sûr... : dans les légendaires "Cinq dernières minutes" de la télé, le commissaire Bourrel résolvait l'énigme... à partir d'une évidence sans doute trop... évidente. On se demanda ici pourquoi la N-VA réagissait de manière hystérique à l'action d'Unia. La réponse est venue de ses représentants au sein du centre interfédéral pour l'égalité des chances dans les colonnes du "Standaard": l'institution serait trop francophone. Et dès lors, ben oui, il faut la régionaliser...

Ses administrateurs effectifs et suppléants l'ont avoué. Boudewijn Bouckaert (qui fut un des fidèles adjudants de Jean-Marie Dedecker) y a avoué qu'"Unia ne s'est toujours pas transformé en un centre objectif et indépendant". Selon lui, l'antisémitisme y serait traité différemment de l'islamophobie. Un point de vue partagé par Matthias Storme, professeur de droit à la KU Leuven, qui estime que la structure interfédérale du centre n'est pas adéquate. Ce juriste réputé sérieux se demande toujours si c'est le bon choix et avance des travaux de son université qui plaident pour des institutions séparées.

Pour le spécialiste du droit public, le

problème vient des présupposés idéologiques d'un grand nombre de collaborateurs d'Unia, qui ne rejoint forcément pas ceux de la N-VA. Aux yeux de Matthias Storme, qui en serait "fondamentalement malheureux", le Centre perdrait sa crédibilité en menant à la fois l'enquête, la médiation et en prenant clairement position. A ses yeux, Unia serait donc plus crédible s'il se confinait à une fonction de médiateur.

Une instance vraiment indépendante

Hasard de l'actualité: ce mardi 28 février, l'Ecri, la commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe, sort un rapport louant au contraire la structure d'Unia. "Grâce à son interfédéralisation", précise le Conseil de l'Europe, "Unia assure l'accessibilité de services relevant de sa compétence à tout individu dans le pays, quelle que soit la législation qui lui est applicable, au moyen d'un point de contact central et, en collaboration avec les Régions, les Communautés, les provinces et les communes, par des points de contact locaux auprès desquels un signalement peut être déposé." Le Conseil de l'Europe considère donc que sa recommandation a été mise en œuvre et, dans la foulée, apprécie aussi l'indépendance de ses responsables...

Christian Laporte, avec
Véronique Leblanc, à Strasbourg